

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013 A 20H30

L'an deux mille treize, le 08 avril, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri MIGUEL, Maire.  
Convocation du 02/04/2013

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Henri Miguel, Anne-Marie Martin, Richard Donadieu, Hakima Garcia, Michel Pernes, Geneviève Ros, Abdallah Latrous, Odile Poterala, Pascal Courtiol, Jean-Paul Ghirardo, Marie Molinari, Victor Denouvion, Martine Rigal, Christian Huerta, Cécile Salvatge, Éric Gabarrot, Jacques Macario, Nelly Sina, Stéphane Charles, Thierry Fourcassier, Bernadette Capdeville, Vincent Valente, Monique Del-Sal, Frank Gury, Ivan Thiebaut, Christelle Servas, Michel Avellana.

Étaient excusés : Mme Marie-Françoise Delmas et Mme Eliane Hot-Sandral

Avait donné pouvoir : Marie-Françoise Delmas a donné pouvoir à Anne-Marie Martin,  
Eliane Hot-Sandral a donné pouvoir à Victor Denouvion

MARTIN Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

### 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2013

Le Maire présente le contenu du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2013 pour approbation.  
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 est adopté à 28 voix pour et une abstention (Geneviève ROS, absente lors du Conseil Municipal du 11 mars).

### 2) Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

- **Décision 2013-04 - Marché de Travaux pour l'aménagement du parc urbain « l'esplanade du centre » :**

Suite à l'avis public d'appel à la concurrence publié le 5 décembre 2012, le marché de travaux pour l'aménagement du parc urbain « l'esplanade du centre » a été attribué au groupement constitué par l'entreprise Clarac et l'entreprise Eiffage Construction Midi-Pyrénées pour un montant de 314 400.86€ HT, soit 376 023.43€ TTC.

- **Décision 2013-05 - Marché de service pour l'audit énergétique des bâtiments communaux**

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes a été institué entre la CUTM, la ville de Toulouse et les communes de Aucamville, Aussonne, Blagnac, Bruguères, Flourens, Launaguet, Pibrac, Saint-Jean et la ville de Saint-Jory pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié le 8 octobre 2012, le marché a été attribué à la société ECO ENERGIE SERVICE pour un montant de 9 975 € HT pour la ville de Saint-Jory.  
Le marché est conclu pour une durée de 52 semaines.

- **Décision 2013-06 - Marché de Travaux pour la construction d'un espace multi-sports - Avenant n°1 Lot 2 Bâtiment :**

Suite au marché de travaux n°2012-07 pour la construction d'un espace multi-sports, un avenant, pour travaux supplémentaires sur le lot n°2 « Bâtiment » attribué à l'entreprise MATHIS, a été conclu pour un montant de 18 859 € HT soit 22 555,36 € TTC.

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de bancs supplémentaires pouvant servir de rangements et d'un bardage permettant de fermer le patio tant que la salle des fêtes n'est pas construite.*

- **Décision 2013-07 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau centre social**

Suite à la consultation du 14 février 2013, le marché de maîtrise d'œuvre n°2013-02 pour l'aménagement du nouveau centre social a été attribué à l'architecte Serge Maynard pour un taux d'honoraires global de 7,80%, soit une rémunération prévisionnelle de 14 086,80 € HT, soit 16 847,81 € TTC.

- **Décision 2013-08 - Marché de Prestations de Formation : Préparation et présentation aux examens permis de conduire EB, C, EC, D, ED, FIMO (Voyageurs et Marchandises), FCO (Voyageurs et Marchandises), passerelles et conduite 125 cm3 :**

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes a été institué entre la CUTM, la ville de Toulouse, la commune de Saint-Jean et la ville de Saint-Jory pour des prestations de formation : préparation et présentation aux examens permis de conduire EB, C, EC, D, ED, FIMO (Voyageurs et Marchandises), FCO (Voyageurs et Marchandises), passerelles et conduite 125 cm3.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié le 2 novembre 2012, le lot n°1 (Permis C, EC, D, ED, FIMO, FCO, Passerelles) a été attribué à la société ECF G. SACAREAU pour un montant annuel maximum de 700 € HT pour la ville de Saint-Jory.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans fermes.

- **Décision 2013-09 - Marché de Travaux pour la construction d'un espace multi-sports - Avenant n°2 Lot 2 Bâtiment :**

Suite au marché de travaux n°2012-07 pour la construction d'un espace multi-sports, un avenant, pour la mise en place d'une alimentation électrique pour un défibrillateur, d'une baie informatique et d'éclairages supplémentaires sur le lot n°2 « Bâtiment » attribué à l'entreprise MATHIS, a été conclu pour un montant de 3 902 € HT soit 4 666.79 € TTC.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3) SDEHG : Fourniture et pose de deux coffrets marché sur la place Ivan Paul Lafont**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de fourniture et pose de deux coffrets marché sur la place I. P Lafond comprenant :

- Fourniture et pose de deux bornes escamotables équipées chacune de 4 prises monophasés 16A et deux prises triphasés 32A Place Lafond.

Le coût total de ce projet est estimé à **16 392 €**.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution de la commune serait au plus égale à **4 747 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet.
- De décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.
- De s'engager après inscription et réalisation des travaux, à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 4 747€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2013.

*Franck Gury demande la raison de l'implantation de ces coffrets.*

*Monsieur le Maire lui répond que c'est en prévision d'éventuelles manifestations sur la place, d'une extension du marché etc... et que cela permettra d'éviter de multiplier les rallonges électriques.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et s'engage après inscription et réalisation des travaux, à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 4 747€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2013.

#### **4) Convention de concours technique de surveillance et observation foncière avec la SAFER – Autorisation de signature**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'outil de veille foncière mis en place par la SAFER pour la transmission des informations contenues dans les déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont adressées. Afin d'être informé en temps réel de ces mouvements fonciers, il est nécessaire de signer une convention de concours technique de surveillance et observation foncière.

Monsieur le Maire présente cette convention à l'Assemblée.

Il est demandé au Conseil Municipal

–D'approuver la convention de concours technique de surveillance et d'observation foncière avec la SAFER telle que présentée en annexe.

–D'autoriser le Maire à la signer.

*Bernadette Capdeville demande si la commune n'avait pas déjà une telle convention avec la SAFER.*

*Monsieur le Maire explique que la SAFER met en place un nouvel outil VIGIFONCIER qui va se substituer à l'ancienne convention et qui n'informerá les communes qu'une fois par trimestre. Afin de pouvoir continuer à recevoir les notifications des déclarations d'intention d'aliéner tous les mois, il est nécessaire de signer cette convention.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de concours technique de surveillance et d'observation foncière avec la SAFER telle que présentée en annexe et autorise le Maire à la signer.

#### **5) Reversement des droits de place Fête locale 2012 et Marché de Noël 2012 à Saint-Jory Animation**

L'association « Saint-Jory Animation » a participé activement à l'organisation de la Fête Locale 2012 et du Marché de Noël 2012. Devant le succès rencontré par ces manifestations, il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 2 301 € à l'association « Saint-Jory Animation », soit le montant des droits de place perçus par la commune pour ces manifestations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le reversement du montant des droits de place de la Fête Locale 2012 et du Marché de Noël 2012 à l'association « Saint-Jory Animation ».

Monsieur le Maire rappelle aux nouveaux élus le principe selon lequel les droits de place pour des manifestations sur le domaine public de la commune ne peuvent être encaissés que par des placiers et non par l'association et qu'il est de coutume de reverser les droits de place que la commune encaisse lors des manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement du montant des droits de place de la Fête Locale 2012 et du Marché de Noël 2012 à l'association « Saint-Jory Animation »

#### **6) Débat d'Orientations Budgétaires 2013**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont présentées les principales orientations du budget de l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires telles que présentées dans le document joint en annexe 5.

*Bernadette Capdeville demande quelle suite sera donnée aux dossiers de subvention en cours suite au nouveau règlement du Conseil Général.*

*Monsieur le Maire précise que la commune est en phase de discussion avec le Conseil Général concernant les dossiers qui avaient été déposés avant le nouveau règlement.*

*Michel Avellana demande les raisons de l'augmentation du FPIC.*

*Monsieur le Maire lui rappelle la règle de la péréquation horizontale entre les communes riches et pauvres au sein d'un EPCI tel que la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et qu'il s'agit d'une règle imposée par l'Etat.*

*Monsieur le Maire ajoute que des discussions sont en cours au sein de la CUTM pour que cette hausse du FPIC soit compensée par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire.*

*Franck Gury demande des précisions concernant la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain du bas au stade.*

*Monsieur le Maire lui précise qu'étant donné l'augmentation de l'occupation de ce terrain, il va être de plus en plus difficile de procéder à l'arrosage pendant la journée et qu'il semble donc préférable de privilégier un arrosage automatique la nuit.*

*Michel Avellana rappelle que dans ce contexte économique difficile, la liste Alternative Saint-Jory avait proposé de baisser les indemnités des élus et propose au Conseil Municipal de le mettre en place.*

*Richard Donadieu lui rappelle qu'il ne l'avait pas proposé lorsque lui-même était premier adjoint.*

*Michel Avellana demande quels projets seront reportés.*

*Monsieur le Maire lui répond que les projets seront détaillés lors du vote du budget 2013 , que les équipements nécessaires sont en cours de réalisation et qu'une réflexion sera menée en 2013 et en 2014 sur la suite à donner aux autres projets ( salle des fêtes, etc..).*

*Thierry Fourcassier demande pourquoi augmenter les taux d'imposition étant donnée la situation actuelle que vivent les Saint-Joryens.*

*Monsieur le Maire rappelle que la même politique concernant la hausse des taux est appliquée depuis des années, à savoir les augmenter même légèrement afin de maintenir une capacité d'autofinancement et que le véritable courage politique des élus se voit lors du vote des taux des impôts locaux.*

*Monsieur le Maire indique que l'incidence de la hausse des taux prévue représente pour une habitation moyenne à Saint-Jory une hausse d'environ 6 €/an.*

*Thierry Fourcassier précise que le fait de ne pas augmenter est un symbole, que les Saint-Joryens vont voir cette hausse comme une hausse de plus dans le contexte économique général.*

*Monsieur le Maire lui répond que lorsque le niveau de service et les équipements sont suffisants, on peut même baisser les impôts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.*

*Thierry Fourcassier rappelle qu'à côté de ça, on prévoit l'achat d'une fontaine à 70 000 € pour le parc urbain.*

*Monsieur le Maire lui répond que cette fontaine n'est pas dans le marché définitif.*

*Richard Donadieu précise qu'il s'agissait d'une option.*

*Monsieur le Maire précise également qu'entre l'avant-projet et le marché définitif, des choix sont faits, soit à la hausse en augmentant le coût initial par des avenants soit à la baisse en incluant pas les options prévues dans l'avant projet comme c'est le cas ici.*

*Monsieur le Maire rajoute que non seulement le coût de ces options était trop important vu le contexte mais que le fait de les enlever permet de ne pas payer en plus des frais d'honoraires au maître d'œuvre sur ces options-là.*

Le Conseil Municipal prend acte des orientations détaillées dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

## **7) Questions diverses.**

*Michel Avellana remarque que le règlement intérieur du Conseil Municipal n'était pas à l'ordre du jour de ce Conseil.*

*Monsieur le Maire lui indique que cela doit être fait dans les 6 mois suivants l'installation du nouveau Conseil et qu'il a semblé au groupe majoritaire qu'il y avait d'autres priorités, notamment le vote du budget et la poursuite des projets en cours.*

*\* M. Valente demande à nouveau s'il a été envisagé de faire une présentation des différents services de la commune aux nouveaux élus. M. le Maire répond que cela peut s'envisager.*

*Franck Gury s'étonne de ne pas avoir reçu de convocation pour la commission Animations Sport Culture alors que toutes les autres commissions ont déjà été réunies.*

*Monsieur le Maire lui répond que la commission a déjà été réunie et qu'une convocation lui a été adressée.*

*Franck Gury lui répond qu'il n'a rien reçu.*

*Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a absolument aucune mauvaise volonté et qu'il s'agit certainement d'une erreur d'adresse mail.*

*Vincent Valente précise que la liste « Unis pour Agir » venait à cette commission avec un vrai esprit participatif et avec des propositions concrètes.*

*Monsieur le Maire lui répond que la commission sera réunie à nouveau prochainement.*

*Thierry Fourcassier précise que l'ensemble des listes du Conseil Municipal doit être présent dans chaque commission, y compris les listes ne comprenant qu'un seul élu. Il indique qu'il existe une jurisprudence du Conseil d'Etat à ce sujet (Commune de Martigues, 26/09/2012).*

*Monsieur le Maire lui précise que cela sera vérifié.*

*Vincent Valente s'étonne de ne pas avoir pu obtenir auprès de la mairie les coordonnées des élus du Conseil Municipal.*

*Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit de coordonnées personnelles, qu'une adresse spéciale pour les élus a été créée et que de plus, il peut téléphoner à l'accueil de la mairie pour laisser un message aux élus qui lui feront alors une réponse.*

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire,  
Henri MIGUEL**



